

Procès verbal

Le vendredi 23 janvier 2026 à 18 heures 45, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 janvier 2026, s'est réunie sous la présidence de Aymar de CAMAS.

Secrétaire de la séance : Noë MERCIER

Présents : Ghislaine ALLEX, Aymar de CAMAS, Joffrey GALLAND, Dominique LANZA, Noë MERCIER, Marcel MONTEL, Claude RANQUE

Représentés : /

Absents et excusés : Laëtitia FERNANDEZ, Evelyne HEITZMANN, Ludovic LEGUA-HARDEL

Ordre du jour :

Informations :

- 12-01-26 Voeux de la C.C.C.
- 15-01-2026 Etat des lieux de sortie du logement communal ancienne poste 1er étage
- 16-01-2026 Travaux rue des Tilleuls
- 17-01-2026 Voeux des Pompiers
- 20-01-2026 Réunion assainissement
- 22-01-2026 Commission finances C.C.C.

Délibérations :

1. Mutualisation travaux voirie 2026
2. Avenant à la convention avec le SIG de l'ATD
3. Choix du devis plâtrier peintre logement de Mont
4. Choix du devis plombier logement de Mont

Informations :

Réfection sacristie : l'entreprise GP Charpente va commencer les travaux de réfection de la sacristie mi-février 2026. En ce qui concerne l'église, l'entreprise Bertrand devrait intervenir mi-avril.

Voeux de la C.C.C. : Mr DELPEUCH ne se représente pas à la Com Com et a remercié tous le personnel pour le travail effectué au cours de ces 6 années. Il a cité les différents gros chantiers qui ont été lancés et qui seront repris par son successeur : Bergesserin, « Malgouverne » futur implantation de l'office de tourisme, transfert de compétences assainissement,...

Etat des lieux de sortie du logement communal ancienne poste 1^{er} étage : pour pouvoir relouer ce logement des travaux sont à prévoir (électricité, peinture, évier, baignoire,...). Mr le Maire propose de convoquer la commission bâtiment afin de faire le point sur les devis à faire réaliser. Le jardin sera nettoyé par l'employé communal. Le conseil municipal propose de faire un Diagnostic de Performance Energétique pour connaître les potentiels travaux. Il propose aussi de prendre conseil vers l'Agence Technique Départemental.

Travaux rue des Tilleuls : L'entreprise POTAINE est en train de réaliser le renouvellement de conduites d'eau potable dans la rue des Tilleuls, traversée du champ en face du cimetière pour desservir le moulin de Crouzot. Ces travaux sont commandés par le SIEGG avec pour maître d'œuvre SUEZ. Il est prévu que le compteur d'eau du local cimetière soit déporté à l'extérieur. Deux incidents mineurs sont signalés : le goudron est abîmé à l'entrée du cimetière, et un montant a été tordu par un coup de pelle.

Vœux des pompiers de Salornay : Le 17 janvier Mr le Maire s'est rendu à la commémoration de la Sainte Barbe et aux vœux des pompiers de Salornay/Guye. Après la remise de diplômes et de médailles, les discours font ressortir un sous-effectif de 3 pompiers, une moyenne de 2 sorties/jour depuis le 1^{er} janvier. Une dizaine de jeunes sapeurs-pompiers volontaires, filles et garçons, suivent des formations et entraînements les mercredis ou samedis. Une mutualisation des instructeurs des différents centres de secours du département se déplacent pour venir former ces jeunes. Mr le Maire déplore que seuls trois élus fussent présents pour ces vœux.

Réunion assainissement : Présentation du Compte Administratif 2025 et Budget 2026.

Le coût du nettoyage des espaces et des broussailles autour des lagunes a de nouveaux été discuté. Les entreprises demandent un prix très élevé pour l'entretien des lagunes ; un projet de solliciter les communes pour les entretenir et à l'étude (employé communal, agriculteurs locaux ...) et le service assainissement dédommagerait la commune. À cette fin des conventions entre la CCC et des agriculteurs coutumiers de ces travaux d'entretien devraient intervenir en 2026.

Commission finances C.C.C. : Le 22 janvier la commission finances de la COM COM s'est réunie. Les principaux sujets portaient sur le résultat du Compte Administratif 2025 du budget principal, explication du budget 2026 qui est non finalisé car très difficile à prévoir vu que la loi de finances n'a pas été votée. En tout état de cause, ce budget sera construit de façon prudente.

Délibérations du conseil :

1. Mutualisation communes pour travaux voirie 2026 (N° DE_001_2026)

Le Maire rappelle au conseil municipal la convention 2020 pour le groupement de commande concernant les travaux d'entretien de la voirie entre les communes adhérentes et propose de la renouveler pour l'année 2026. La maîtrise d'œuvre de ces travaux serait confiée au cabinet 2 AGE et la commune de Bonnay Saint Ythaire serait commune référente.

Le montant estimatif des travaux pour la commune de Corteaux serait estimé à 20 000 € H.T. (montant définitif connu après les appels d'offres).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mutualisation des communes précitées pour la réalisation des travaux d'entretien de voirie pour l'année 2026,
- **DECIDE** de confier la maîtrise d'œuvre de ces travaux au cabinet 2 AGE avec l'ensemble des communes afférentes à cette mutualisation,
- **ACCEPTE** le montant des travaux estimé à 20 000 € H.T,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

→ Délibération : adoptée

2. Autorisation de signature de l'avenant à la convention de mise à disposition du S.I.G. de l'A.T.D. (N° DE_002_2026)

Sur l'exposé du rapporteur Mr Aymar de CAMAS,

Considérant que dans le cadre de ses missions de service public, l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG) pour répondre aux besoins métiers en matière de cartographie de ses différents services ;

Considérant que l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire a décidé de mettre ce système d'information géographique à disposition de ses membres afin de faciliter et partager l'accès à des services cartographiques performants ;

Considérant que le portail SIG ainsi mis à disposition est accessible depuis un navigateur web et donne accès à un ensemble de données cartographiques en lien avec les besoins en matière de gestion de l'urbanisme, des réseaux, des espaces publics, de la voirie, du développement économique...etc.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE**

Par 5 POUR, 2 CONTRE,

- D'APPROUVER l'avenant à la convention de mise à disposition du système d'information géographique, autorisant l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire à partager les données dont la commune de Cortevaix est propriétaire dans le cadre des partenariats conclus avec des acteurs publics ou privés de l'ingénierie territoriale ;

- AUTORISE le maire à signer ledit avenant ;

→ Délibération : adoptée

3. Choix du devis plâtrerie peinture logement de Mont (N° DE_003_2026)

Mr le maire propose 2 devis de plâtrerie peinture pour le logement de Mont :

1. LEBEAU LANGLOIS St Gengoux le National pour un montant de 13 822,97 € H.T.
2. SARL GUILLOTIN Cluny pour un montant de 14 288,50 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis

- LEBEAU LANGLOIS d'un montant de 13 822,97 € H.T.

→ Délibération : adoptée

4. Choix du devis plombier logement de Mont (N° DE_004_2026)

Mr le maire propose 2 devis de plomberie pour le logement de Mont :

1. SAS 2 GY St Gengoux le National pour un montant de 1 303,26 € H.T.
2. BLANCHARD Emeric Cluny pour un montant de 1 441,45 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis

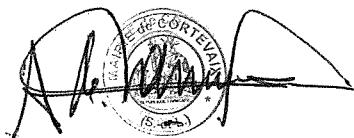
- SAS 2 GY d'un montant de 1 303,26 € H.T.

→ Délibération : adoptée

Séance levée à 20h15.

Aymar de CAMAS
Président de séance

Noë MERCIER
Secrétaire de séance



A handwritten signature of Aymar de CAMAS is written over a circular official seal of the commune of Cortevaix. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE COTTEVAIX' and 'S. 2026'.